



MAIRIE
De
SAINT MARS SUR COLMONT
53300
TEL fax 02 43 00 16 26

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 juillet 2019

Projet Eolien « Pays de Mayenne »

Ce projet est présenté en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommée « Parc Eolien du pays de Mayenne » composée de deux éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de La Haie -Traversaine et une éolienne sur la commune de Parigné-sur-Braye, d'une puissance de 2.5MW, soit 7.5 MW au total ainsi qu'un ensemble d'installations connexes nécessaires à sa construction et son exploitation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce projet, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce dossier de projet Eolien « Pays de Mayenne »

Autorisation de signature d'une convention 2019-2023 avec le SATESE pour l'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif

L'article 73 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le décret du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 21 octobre 2008, font obligation au Conseil Départemental d'apporter son assistance aux collectivités éligibles moyennant la signature d'une convention de partenariat et la facturation du service. Pour les collectivités éligibles, la prestation est calculée forfaitairement à raison de 0.90€/hab/an.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'assistance à la gestion du service d'assainissement collectif et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le président du Conseil Départemental.

Autorisation de signature d'une convention avec la Société Protectrice des animaux

Le Conseil Municipal, au vu de l'obligation faite aux communes de disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme du délai réglementaire de huit jours francs, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune.

Considérant que la commune avait opté pour la SPA, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la SPA pour l'année 2019 et s'engage à verser la participation financière telle que fixée dans la convention.

Remplacement secrétariat mairie pendant les congés d'été : autorisation de signature d'une convention de prestations de services avec le CDG53

Le Conseil Municipal décide d'avoir recours au **Centre de Gestion pour le recrutement d'un Agent Administratif** pour la durée du remplacement de la Secrétaire de Mairie pendant ses congés d'été, à raison de **6 heures minimum hebdomadaires**, le temps de travail étant ajusté en fonction du temps réel par Madame Le Maire.

Tarifs cantine garderie année scolaire 2019-2020

Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Cantine :

3.21 € le prix du repas pour les enfants,

7.17 € celui des enseignants

4.54 € celui des stagiaires

Garderie : 1.42 € le matin ou le soir

Réalisation d'un emprunt de 150.000 € pour les travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de réaliser un prêt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissements, travaux de rénovation de la mairie aux conditions suivantes :

Montant : 150.000 €
Taux fixe : 1.33%
Durée : 240 mois
Périodicité : Annuelle
Remboursement : Échéances constantes
Frais de dossiers : 150 €

Création d'un emploi d'A.T.S.E.M.

Considérant le départ en retraite de l'ATSEM à temps complet au 1^{er} septembre 2019, il est créé à compter du 02 septembre 2019 un emploi permanent à temps incomplet à raison de 31 heures hebdomadaires d'A.T.S.E.M.; Madame Le Maire étant autoriser à rémunérer les heures complémentaires ou supplémentaires selon les besoins du service.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 16 juillet 2019
Le Maire,

Odile AVENEAU

